

AAR/G.S  
MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE  
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
-----  
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES  
-----

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union-Discipline-Travail  
-----

**CIRCULAIRE N° 1200 /DU 20 FEV 2004**

Objet : Renouvellement de l'agrément à l'entrepôt fictif.

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble des services, la liste additive des sociétés agréées au régime de l'entrepôt fictif au titre de l'année 2004 suite à la réunion du jeudi 12 février 2004 de la commission d'agrément à l'entrepôt fictif.

CHIMTEC	P. 028
STEPIC	P. 126
EMMAUCI	P. 363
SCIMI	P. 320
SHELL	P. 159
TOLE IVOIRE	V. 288
COCITAM	P. 329

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES

Ampliation :  
- Direction de l'Informatique

K. GNAMIEN

